

5e Session, 8e Parlement, 29 Victoria, 1866.

BILL.

Acte pour amender le chapitre vingt-six des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, relativement à certains cours d'eau.

(Ré-imprimé tel qu'amendé en comité.)

M. BOURASSA,

OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX,  
RUE SALLY,  
1866.